

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2024

CHÊNE-BOURG / AVENUE ÉDOUARD-BAUD – PLACE DE LA GARE

Projet de plan localisé de quartier N° 30233-512

Le département du territoire vous informe que le projet de plan localisé de quartier N° 30233-512, accompagné de son règlement, de son rapport explicatif, de sa note de gestion et d'évacuation des eaux et de son concept énergétique territorial, situé entre l'avenue Édouard-Baud, la place de la Gare et la rue Dr-Georges-Audéoud, sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg, est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Chêne-Bourg**, 46, avenue Petit-Senn (heures d'ouverture : lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h. à 16h30, mardi-mercredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h30, jeudi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 18h., vendredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 869 41 10 ;

où il peut être consulté du **26 novembre au 31 décembre 2024** inclusivement.

Ce projet de plan abroge et remplace le plan localisé de quartier N° 29683-512 adopté par le Conseil d'État le 26 juin 2013.

Ce projet de plan vaut plan d'alignement au sens de l'article 11 de la loi sur les routes, du 28 avril 1967 (RSG L 1 10 ; LRoutes).

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au :

Département du territoire
Office de l'urbanisme
Direction du développement urbain – région Drize-Lac
Case postale 224
1211 Genève 8

Publication FAO : **26 novembre 2024**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS